

La subvention **Renforcement** appuie les projets qui visent à renforcer les organismes artistiques et culturels.

Annnonce des résultats

Dans un délai de trois mois suivant la date limite

Type de subvention

- Développement organisationnel
- Dépenses en immobilisation et en équipement seulement

Remarques : Les demandes de subventions pour le développement organisationnel peuvent aussi inclure les dépenses en immobilisation et en équipement.

Montants de la subvention

- Jusqu'à 5 000 \$

Candidats – qui peut présenter une demande

- Organismes artistiques professionnels à but non-lucratif
- Organismes artistiques professionnels à but lucratif (éditeurs de livres et de périodiques)
- Organismes de service professionnels dans le domaine des arts
- Organismes communautaires à but non lucratif (qui ont un mandat qui vise à l'appui des arts et de la culture)

Remarque : les organismes avec un revenu supérieur à un million de dollar ne sont pas admissibles (basé sur le dernier exercice fiscal clôturé de l'organisme).

Activités – activités pour lesquelles vous pouvez présenter une demande

- Projets de renforcement des capacités organisationnelles
- Initiatives visant la sécurité, l'accès, la santé et le bien-être
- Développement de nouveaux modèles organisationnels et de nouvelles pratiques de gestion
- Mise en œuvre, adaptation ou mise à niveau de la technologie et de l'équipement
- Possibilités d'apprentissage partagé et de réseautage
- Perfectionnement professionnel et mentorat pour appuyer les nouveaux dirigeants

Charges – ce qui est admissible

Coûts directs liés au projet en cours

Évaluation – comment les décisions sont prises

Votre demande de subvention au programme Renforcement sera évaluée par un comité d'évaluation par des pairs sur les critères suivants :

- Bien-fondé du projet
- Répercussion
- Faisabilité

Remarque : Pour de plus amples renseignements, consultez le Manuel d'évaluation par des pairs.

Ressources

Accessibilité

Si vous êtes sourd ou atteint d'un handicap, vous êtes admissible à faire une demande pour des fonds qui permet de contribuer aux coûts de soutiens et de services nécessaires.

Demande de subvention hors ligne

Le CAM fournit des formulaires de demande hors ligne (soit en format PDF ou copie papier) aux candidats ayant un accès limité à Internet ou qui n'ont pas un accès raisonnable à une source publique d'Internet, par exemple une bibliothèque municipale.

Consultants de programmes

Si vous avez besoin l'aide pour votre demande, un consultant peut vous rencontrer afin de discuter de votre proposition de projet ou de revoir une ébauche de votre demande. Comme les consultants sont très sollicités à l'approche de la date limite de présentation des demandes, nous vous recommandons de nous appeler dès que possible.

Service assistance « Help Desk »

Pour communiquer avec le consultant de programme concerné, obtenir de l'aide technique avec Manipogo (le système de demande en ligne du CAM), demander un formulaire de demande hors ligne ou une aide financière en vertu du programme accessibilité, communiquez avec notre service

d'assistance pendant nos heures normales de bureau (8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi).

Service d'assistance

No de téléphone : 204-945-2237

Sans-frais: 1-866-994-27-87

Courriel : helpdesk@artscouncil.mb.ca

Contenu du formulaire de la demande

Le CAM reçoit les demandes de subvention par le biais de Manipogo, notre système de demandes en ligne. Pour présenter une demande, vous devez créer un profil dans le système de demandes en ligne.

1. Renseignements sur le projet

Vous devrez sélectionner le type de subvention pour lequel vous demandez, le titre de votre projet, la date de début et de fin du projet, et un historique organisationnel mis à jour.

De plus, vous devrez aborder les sujets suivants dans votre demande:

- Description du projet (maximum de 750 mots)
- Description des immobilisations et équipements (le cas échéant, maximum de 500 mots)
- Informations sur le fournisseur d'équipement ou de services avec un devis (maximum de 300 mots et documents téléchargés)
- Votre échéancier (maximum de 250 mots)
- Paiements et conditions de travail (maximum de 100 mots)
- Quels sont vos liens avec les cultures ou les collectivités représentées dans votre projet? (maximum de 200 mots) Si votre projet implique des collectivités, des cultures ou des pratiques culturelles différentes de celles de votre propre collectivité ou culture, montrez comment vous abordez la matière en faisant preuve d'intégrité culturelle (maximum de 200 mots, le cas échéant) (pour les subventions de développement organisationnel seulement)
- Renseignements supplémentaires qui n'ont pas été posés et qui sont essentielles à la compréhension de votre demande (maximum de 250 mots)

3. Budget

On vous demandera de remplir le formulaire de budget. Le formulaire de budget standard sert à la plupart des demandes de subvention du CAM; certaines sections peuvent ne pas s'appliquer à votre projet. Veuillez inscrire des montants au dollar près seulement; n'incluez pas les cents. Au besoin, ajoutez de brèves clarifications concernant des lignes de budget particulières dans les champs de description.

Questionnaire d'évaluation

Votre demande sera évaluée par un comité d'évaluation composé de collègues artistes et de professionnels des arts. Ils utiliseront les énoncés suivants établis pour chaque subvention pour prendre leurs décisions. Les évaluateurs n'examineront que les énoncés qui s'appliquent directement à votre demande. Tout est mis en œuvre pour que les demandes soient évaluées équitablement. Le CAM accepte les décisions du comité comme étant finales.

1. Un argumentaire convaincant appuie ce projet.
2. Le consultant, le mentor, le fournisseur de services ou l'établissement participant correspond bien au candidat.
3. Le candidat a envisagé de façon adéquate les enjeux liés à l'intégrité culturelle (Ne s'applique pas pour les dépenses en immobilisation et en équipement).
 - Consultez la page des ressources pour de plus amples renseignements sur [l'intégrité culturelle et la définition du CAM](#)
4. Le projet proposé contribuera au développement artistique du candidat ou (si le candidat est un organisme) renforcera la capacité de l'organisme à remplir son mandat.
5. Le projet proposé sera bénéfique pour la collectivité artistique du Manitoba.
6. La proposition fait preuve d'une recherche et d'une planification approfondies.
7. Le budget reconnaît correctement les coûts et recettes probables du projet. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Le candidat a-t-il tenu compte de façon adéquate des paiements et conditions de travail de l'artiste?
8. Le candidat a les ressources pour compléter le projet proposé. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Est-ce que l'organisme a les ressources internes nécessaires pour compléter le projet ?
 - Est-ce que le projet est adapté à la taille et l'étendue de l'organisme ?